



Procès Verbal du Conseil plénier du Département Scientifique

Jeudi 2 février 2017 à 15h30

Membres titulaires présents ou représentés avec voix délibérative : Philippe COMBETTE, Annelise FAIVRE, Marc HERZLICH, Serge MORA, Marie-Laure MUGNIER, Sandrine BARDET, Thierry MICHEL, Clémentine NEBUT, Annie CHATEAU, Arnaud VIRAZEL, Catherine ARASPIN, François GIBIER, Franziska BARHO, Jérémy NUSA, Alain FOUCARAN, Pierre LEFEBVRE, Daniele DI PIETRO (représentant Jean-Michel MARIN, directeur de l'IMAG), Philippe POIGNET, Denis PUY (procuration à Pierre LEFEBVRE), Jean-François DUBE, Maurizio NOBILI (représentant l'administrateur provisoire de la Faculté des Sciences, Ahmed-Adam ALI), Petru NOTINGHER (représentant le directeur de l'IUT de Béziers, Philippe PUJAS), Lionel TORRES (représentant le directeur de Polytech Montpellier, Serge PRAVOSSOUDOVITCH), Matteo VALENZA.

Membres suppléants présents avec voix délibérative : Simon LE FLOCH, Gladys MASSIERA.

Membres suppléants présents sans voix délibérative : Alain HOFFMANN, Brahim GUIZAL.

Invités permanents présents : Christophe FIORIO.

Invité ponctuel : Bijan MOHAMMADI, convié en tant que responsable de la plateforme HPC@LR.

ORDRE DU JOUR

1. Validation des PV des Conseils des 20 octobre, 10 et 24 novembre 2016
2. Information sur le programme Investissements d'avenir, vague 3 : écoles universitaires de recherche
3. Présentation de la plateforme HPC@LR et débat
4. Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 15h30.

Marc HERZLICH informe les conseillers qu'afin de libérer Bijan MOHAMMADI, il propose de commencer par la présentation de la plateforme [HPC@LR](#).

3. Présentation de la plateforme HPC@LR

Bijan MOHAMMADI fait la présentation de la plateforme, ouverte à tous les utilisateurs UM et à l'extérieur à tous les utilisateurs académiques et privés du Languedoc-Roussillon (cf. annexe 1).

L'objectif est d'éviter de disperser les moyens de calcul sur le territoire. La plateforme dispose de la plus grosse machine de tous les méso-centres universitaires français. L'originalité de son fonctionnement repose sur trois principes :

- la non-gratuité : les tutelles ne paient pas de subvention directe à la plateforme (en-dehors des coûts d'hébergement au CINES qui sont pour l'instant pris en charge par l'Université de Montpellier) et les utilisateurs se voient donc facturer toutes leurs utilisations ;
- l'absence de limitation de volume, conséquence directe du point précédent, puisque les utilisateurs ne sont pas contraints à rentrer dans un volume ou une puissance déterminée à l'avance par le montant d'une subvention globale ;

- un traitement des demandes au fil de l'eau, effectué avec rapidité afin de permettre aux utilisateurs une utilisation efficace.

Le personnel de la plateforme est réduit (une gestionnaire, un ingénieur à 30 % et un apprenti), la maintenance est effectuée en délégation à l'extérieur. La plateforme vend également des tranches à l'année, qui peuvent être administrées directement par les ingénieurs des laboratoires acheteurs : ce fonctionnement a déjà séduit plusieurs laboratoires (IMAG, LIRMM, LMGC) et est encouragé. L'INSERM et l'INRA prévoient de s'y engager afin de pouvoir y installer des logiciels spécifiques. Le coût du nœud est réduit pour les utilisateurs UM, étant donné que l'UM prend à sa charge l'hébergement au CINES (200 k€/an).

Lionel TORRES demande si la machine est utilisée pour la formation. Il y a des besoins à la FdS et à Polytech, est-ce que les formations pourraient bénéficier de la gratuité ? Bijan MOHAMMADI répond que des efforts sont faits, mais qu'il faut tenir compte du modèle économique mis en place.

Christophe FIORIO précise que l'objectif de la présidence est de signifier aux laboratoires le montant des coûts d'infrastructure, avec la possibilité pour eux d'augmenter leurs ressources en fonctionnement en limitant ces coûts d'infrastructure : cela ne concerne pas que les fluides, les ressources informatiques ont aussi un coût très élevé (clim...) dont une partie pourrait être économisée.

Bijan MOHAMMADI ajoute que l'objectif est de résister à la pression en faveur de Toulouse (la volonté du Ministère est un peu simpliste : un méso-centre par région). Si la machine est effectivement utilisée de manière importante, le CPER prévoit une seconde tranche dans deux ans.

Alain HOFFMANN demande si l'originalité du modèle ne risque pas de ralentir le développement. Bijan MOHAMMADI répond qu'il faut faire savoir que les demandes d'utilisation sont traitées au fil de l'eau : c'est un élément très important, qui devrait constituer un avantage compétitif et qui est complémentaire du fonctionnement par appels d'offres du méso-centre CALMIP à Toulouse. Localement, les besoins des équipes du DS MIPS devraient à terme ne consommer que 15 à 20 % au maximum de la puissance de la machine, ce qui laisse beaucoup de place aux autres utilisateurs.

Philippe POIGNET demande quel support technique est disponible pour l'utilisation. Bijan MOHAMMADI répond que la contrepartie du modèle économique et de coût peu élevé est que celui-ci doit être principalement assuré par les laboratoires, au-delà de la prise en main. L'administration de la machine, elle, est incluse pour 5 ans dans le contrat signé avec le prestataire extérieur.

Serge MORA s'inquiète des aspects sécurité. Bijan MOHAMMADI répond que l'hébergement au CINES est idéal pour répondre à cette problématique : le CINES est très compétent sur ces aspects, et assure donc parfaitement la sécurité.

1. Validation du PV des Conseils des 20 octobre, 10 et 24 novembre 2016

Aucune remarque n'ayant été transmise, le PV du Conseil du 20 octobre 2016 est soumis au vote des conseillers pour approbation.

| | |
|---------------------------|----|
| NE PREND PAS PART AU VOTE | 0 |
| ABSTENTION | 0 |
| CONTRE | 0 |
| POUR | 26 |

Le PV du Conseil du 20 octobre 2016 est validé à l'unanimité.

Aucune remarque n'ayant été transmise, le PV du Conseil du 10 novembre 2016 est soumis au vote des conseillers pour approbation.

| | |
|---------------------------|----|
| NE PREND PAS PART AU VOTE | 0 |
| ABSTENTION | 0 |
| CONTRE | 0 |
| POUR | 26 |

Le PV du Conseil du 10 novembre 2016 est validé à l'unanimité.

Aucune remarque n'ayant été transmise, le PV du Conseil du 24 novembre 2016 est soumis au vote des conseillers pour approbation.

| | |
|---------------------------|----|
| NE PREND PAS PART AU VOTE | 0 |
| ABSTENTION | 0 |
| CONTRE | 0 |
| POUR | 26 |

Le PV du Conseil du 24 novembre 2016 est validé à l'unanimité.

2. Information sur le programme Investissements d'avenir, vague 3 : écoles universitaires de recherche

Marc HERZLICH présente les informations disponibles sur l'appel d'offres « Ecoles universitaires de recherche » du PIA 3 (annexe 2). Il serait doté de 300 M€, peut-être un peu plus, pour une centaine de projets sélectionnés, devant durer 10 ans. L'objectif est de créer des *graduate schools* « à la française » associant laboratoires et formations de Master et Doctorat, avec une forte visibilité internationale (insistance forte du CGI). L'appel est attendu pour les tous prochains jours, avec une date limite de dépôt en juin, une réponse en octobre, les détails de l'évaluation n'étant pas connus à l'heure actuelle.

Lionel TORRES précise que la sélection d'un projet d'Ecole universitaire de recherche (EUR) peut permettre au LabEx NUMEV d'être pérennisé : lorsqu'une EUR inclut un LabEx, celui-ci fait l'objet d'une évaluation indépendante en parallèle, conduisant à sa pérennisation en cas de succès de l'EUR. L'enjeu n'est donc pas un budget annuel de 300 k€ mais un budget annuel de 800 (LabEx) + 300 (EUR) k€.

Marc HERZLICH ajoute que candidater à l'appel EUR pourrait être stratégique pour le secteur MIPS. En cas de succès du projet I-SITE MUSE (la réponse sera connue vers le 25 Février), il sera extrêmement important de continuer à être visibles sur la scène nationale, et également régionale. En cas de succès, le centre de gravité des recherches à Montpellier va forcément se déplacer vers « les » biologies, et cela risque également d'impacter la visibilité du secteur MIPS.

Pierre ALART note que le questionnement est légitime, mais que la « mise en musique » (en clair, la structuration sous-jacente à un projet EUR) ne lui apparaît pas clairement.

Lionel TORRES souligne que le CGI annonce actuellement que les projets d'EUR soumis seront libres de leur structuration. En revanche, il semble clair que les périmètres du LabEx et de l'EUR doivent être compatibles. Il ajoute que des discussions préliminaires ont commencé sur la granularité, et que les autres communautés du site ont déjà commencé à se positionner.

4. Questions diverses

Serge MORA demande comment a été décidée la procédure de composition des comités de sélection.

Marc HERZLICH répond que, devant l'urgence, il a pris sur lui de solliciter les directeurs de laboratoire et d'UFR, école ou institut concerné par chaque poste, ainsi que le responsable de l'ex-pool d'experts ex-UM2, afin qu'ils proposent un nom de président.e pour chaque comité qui les concerne (à seule exception à cette règle a concerné le poste de PR LIRMM/Polytech, car il s'agissait du remplacement du responsable de l'ex-pool d'experts, et il semblait donc peu pertinent de faire appel à lui dans une procédure visant, *in fine*, à recruter son successeur ; de ce fait seuls les directeurs du LIRMM et de Polytech ont été sollicités pour ce poste). Ensuite, le/la président.e proposé.e a travaillé avec l'ex-pool d'experts, le laboratoire et l'UFR, école ou institut pour composer le comité.

Pierre LEFEBVRE ajoute qu'il était important, étant donné le caractère très serré du calendrier, de procéder rapidement.

Marc HERZLICH précise que la procédure semble avoir donné satisfaction, et qu'elle pourrait donc servir de base pour les années futures.

Sandrine BARDET demande pourquoi les futures commissions de section ne pourraient pas aussi désigner les président.e.s de comités de sélection.

Marc HERZLICH répond qu'il faut faire attention aux personnalités des président.e.s de comités de sélection, qui doivent être consensuel.le.s et accepté.e.s de tous. L'idée de consulter à la fois la direction du laboratoire, la direction de l'UFR, école ou institut et le responsable de l'ex-pool d'experts répondait à cet impératif.

Pierre ALART conclut en précisant que la désignation des président.e.s des comités de sélection est un sujet sensible.

Le Conseil plénier est levé à 17h55.